

24-05-02 Administration Générale – Intercommunalité

Saint-Etienne Métropole – Avenant n° 1 à la convention pour la mise à disposition de l'outil informatique de dématérialisation des demandes d'urbanisme

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol, Saint-Etienne Métropole propose par le biais d'une convention la mise à disposition d'un outil informatique de dématérialisation (DDC) permettant de recevoir et d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme dématérialisée.

Lors de la séance du 4 juillet 2022, le Conseil Municipal a approuvé cette convention de « mise à disposition de l'outil informatique de dématérialisation des autorisations d'urbanisme » avec Saint-Etienne Métropole pour une durée de 8 ans.

Saint Etienne Métropole s'était doté du logiciel d'instruction « Droits de Cités » (DDC) avec une licence de site, un guichet numérique accessible à partir de son site internet, de différents modules dans la finalité de les mettre à disposition des communes membres qui le souhaiteraient.

Or, il s'est avéré qu'après un an et demi d'utilisation, ce logiciel ne répondait pas aux exigences de l'instruction et rencontrait de nombreux dysfonctionnements, mettant en difficulté les services d'instruction. L'éditeur n'était pas en mesure de pouvoir apporter les correctifs nécessaires dans un délai acceptable.

Aussi, le bureau métropolitain a validé, lors de sa séance en date du 15 juin 2023, le changement du logiciel d'instruction « Droits de Cités ». Après rencontre de plusieurs collectivités et d'éditeurs, le choix a été porté sur le logiciel Cart@DS avec l'éditeur Inetum.

Le Bureau Métropolitain de Saint Etienne Métropole en date du 24 janvier 2024 a porté proposition de l'avenant à la convention de mise à disposition aux communes d'un outil informatique dématérialisé visant à modifier le logiciel d'instruction utilisé, passant de « Droits de Cités » à « Cart@DS ».

Cet avenant ne modifie pas les modalités préalablement définies dans la convention, notamment la durée de la convention et les modalités de tarification, mis à part les éléments définis à l'article 2.

Je vous demande donc d'approuver cet avenant n° 1 à la convention précitée avec Saint-Etienne Métropole et de m'autoriser à le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver cet avenant n° 1 à la convention précitée avec Saint-Etienne Métropole et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 14 mai 2024**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 13 mai 2024

24-05-02 Administration Générale – Intercommunalité

Saint-Etienne Métropole – Avenant n° 1 à la convention pour la mise à disposition de l'outil informatique de dématérialisation des demandes d'urbanisme

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 18 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - DI PAOLO Antonio - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. BISACCIA Michèle - REPELLINI Raymonde - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme BISACCIA à M. SERVANT
Mme REPELLINI à Mme GEUSENS
Mme WOLFF à M. JOTHIE
M. SAHUC à M. ZAVROSA
M. BOUGAULT à M. BRUNEAU
M. COSSEY à M. PELLEGRIN
M. ACHARD à M. DI PAOLO

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :